



DELIBERATION N° 2023 – 7.1 - 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 24 Mars 2023

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLLEN Aurélien, BLONDEL Sylvie COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, DOURLLEN Aurélien, BLONDEL Sylvie et TREHET Laurent

Présents : 11
Votants : 12

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2023 - 7.1 - 19 - AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - COMMUNE

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constate que le compte administratif fait apparaître (Un résultat = résultat de l'exercice de la section de fonctionnement + résultat reporté)

Un excédent de fonctionnement global de 353 894.62 €

Solde d'exécution d'investissement N-1	70 001.63 €
Excédent ou déficit d'investissement de clôture	10 652.64€
(Excédent ou déficit d'investissement de l'exercice + excédent ou déficit d'investissement reporté)	80 654.27€
Reste à réaliser - Recettes	92 767.00€
- Dépenses	364 872.26 €
Besoin de financement ou excédent de financement	191450.99 €

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	
En priorité	
A la couverture du besoin de financement C/1068	191 450.99 €
Titre de recette à émettre	
Pour le solde	
A l'excédent de fonctionnement reporté C/002	165 443.63

En réserves (dotation complémentaire) C/1068

Titre de recette à émettre	0.00
----------------------------	------

Voté à l'unanimité.

2023 -7.1 - 20 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – FRICHE INDUSTRIELLE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Benoit ROUGEOLLE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 2) Lui, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT FRICHE		2023
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisé	931801.82	925801.82
RESULTAT REEL		-6000
REPORT N-1		34057.22
RESULTAT CUMULE		28057.22
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisé	650801.82	931801.82
RESULTAT REEL		281000
REPORT N-1		0
RESULTAT CUMULE	0	281000
RESTE A REALISER	0	0
Besoin de financement = affectation		0

2)-Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3)- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4)- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voté à 11 Pour, Monsieur le Maire s'abstient.

En Mairie, le 12 Avril 2023

Le Maire

Hubert LECARPENTIER

